

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 23 janvier à 20 heures 00, le conseil municipal dûment convoqué le 16 janvier s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Dominique RABELLE, maire.

Sont présents : Dominique RABELLE, maire,

Adrien MAZERAT, Fabienne DELHUMEAU-JAUD Fabienne, Patrick LIVENAIS, Jacqueline COUSSY, Corinne LEROLLE, Philippe SIMONAUD, adjoints ; Françoise DODIN, Catherine RASPI, Lisiane PELOU, Dominique PRIVAT, Christophe CAVEL, Sandra LAMY, Carole LALLEMAND, Patricia PETIT-DODIN, Laëtitia CHAGUÉ, Grégory POITOU, Frédérique VITRAC, Yannick MORANDEAU, Marie-Anne GORICHON-DIAS, Cathy STEINBACH, Sylvain NOUET, conseillers municipaux.

Ont donné procuration : Bruno DEUIL, conseiller municipal, qui a donné procuration à Patrick LIVENAIS, adjoint, Éric PROUST, conseiller municipal, qui a donné procuration à Monsieur Yannick MORANDEAU, conseiller municipal.

Absents : Jean-Luc BUTEUX, Patrick BOUYER, Pascal MARKOWSKY, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Est désigné secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales : Adrien MAZERAT.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de votants : 24

DÉLIBÉRATION N° 1-2023 : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL SUITE À UNE DÉMISSION

Rapporteur : Madame le maire

Par courrier distribué en mairie le 12 janvier 2023, monsieur le sous-préfet de Rochefort agissant par délégation de monsieur le préfet de la Charente-Maritime a informé madame le maire qu'il avait accepté la démission de monsieur Jean-Jacques RODRIGUES, de sa fonction de 5^{ème} adjoint au maire et de son mandat de conseiller municipal, d'où la nécessité de procéder à son remplacement.

En application des dispositions de l'article L.270 du code électoral qui indiquent que « *le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit* », il a alors été fait appel au candidat venant immédiatement après le dernier élu de cette liste (liste "Allez Saint-Georges"), à savoir monsieur Sylvain NOUET.

Ce dernier ayant confirmé son accord pour siéger au sein de l'assemblée délibérante, il convient de procéder à son installation en qualité de conseiller municipal.

Vu l'exposé de madame le maire,

AR Prefecture

017-211703376-20230124-202301241522-DE

Reçu le 25/01/2023

Publié le 25/01/2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **DE PRENDRE ACTE** de l'installation de monsieur Sylvain NOUET en qualité de conseiller municipal de la commune de SAINT-GEORGES-D'OLÉRON.

Étant précisé que le tableau du conseil municipal sera actualisé en conséquence.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

**La maire,
Dominique RABELLE**



**Le secrétaire de séance,
Adrien MAZERAT**

A blue ink signature of Adrien MAZERAT, written in a cursive style.

La maire soussignée
certifie le caractère exécutoire
de la présente délibération télétransmise
au représentant de l'État le 24 janvier 2023
et publiée sur le site internet de la commune le 24 janvier 2023
Dominique RABELLE

